

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

98/2007

Marché du travail

Auteur

Omar HARDARSON

Contenu

Dans la plupart des pays la probabilité d'avoir un contrat à durée déterminée est plus élevée pour les femmes que pour les hommes..... 2

Beaucoup d'hommes et de femmes travaillaient involontairement en contrat à durée déterminée..... 2

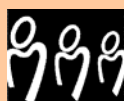
Le nombre d'hommes et de femmes employés pour une durée déterminée a augmenté entre 2000 et 2005..... 3

De nombreux hommes et femmes employés pour une durée déterminée ont moins de 30 ans 4

La probabilité d'exercer involontairement un emploi à durée déterminée est plus grande pour les femmes dans la plupart des activités..... 4

L'emploi à durée déterminée involontaire est plus fréquent dans les professions non qualifiées..... 5

La plupart des contrats de travail à durée déterminée sont de courte durée 6



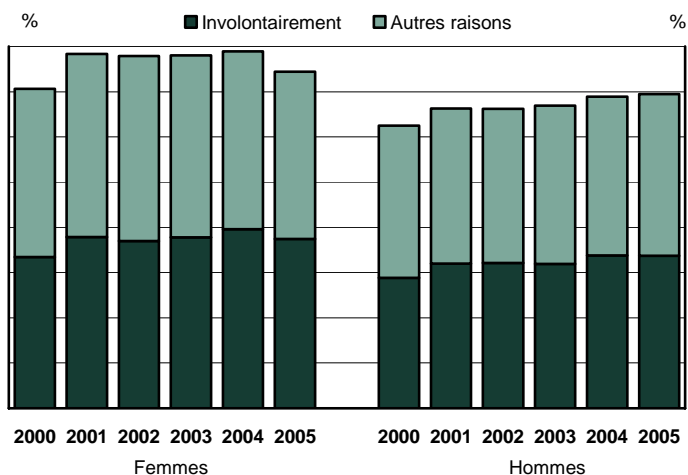
Hommes et femmes employés involontairement en contrats à durée déterminée

Presque 15 % des salariées et environ 14 % des salariés masculins occupaient des emplois à durée déterminée dans l'UE en 2005. Une bonne partie d'entre eux avaient accepté un emploi à durée déterminée parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'emploi permanent – ils l'avaient donc fait involontairement, et non par choix. La présente étude se concentre sur les femmes et les hommes concernés, leur nombre relatif, leur âge, les activités et professions dans lesquels ils sont engagés, et la durée habituelle de leurs contrats de travail.

Les principales conclusions sont les suivantes:

- en 2005, 7,5 % des salariées et 6,7 % des salariés masculins occupaient involontairement des emplois à durée déterminée;
- la part d'hommes et de femmes occupant un emploi à durée déterminée ainsi que celle d'hommes et de femmes occupant involontairement un emploi de ce type ont, toutes deux, augmenté entre 2000 et 2005 (graphique 1);
- presque un tiers de salariés masculins et féminins âgés de moins de 30 ans avaient des contrats à durée déterminée en 2005, et environ 40 % d'entre eux étaient involontairement dans cette situation;
- les plus grandes proportions de salariées travaillant involontairement en contrats à durée déterminée se trouvent dans l'agriculture et chez les employés des ménages privés;
- les plus part de salariés à durée déterminée qui le sont involontairement est beaucoup plus élevée dans les professions non qualifiées que parmi les salariés employés comme cadres, dans des professions intellectuelles et scientifiques, et comme techniciens;
- environ 43 % des femmes et 48 % des hommes travaillant involontairement pour une durée déterminée ont des contrats de moins de six mois.

Graphique 1: Hommes et femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée et autres emplois à durée déterminée dans l'UE-25, de 2000 à 2005 (% des femmes/hommes salariés)



Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

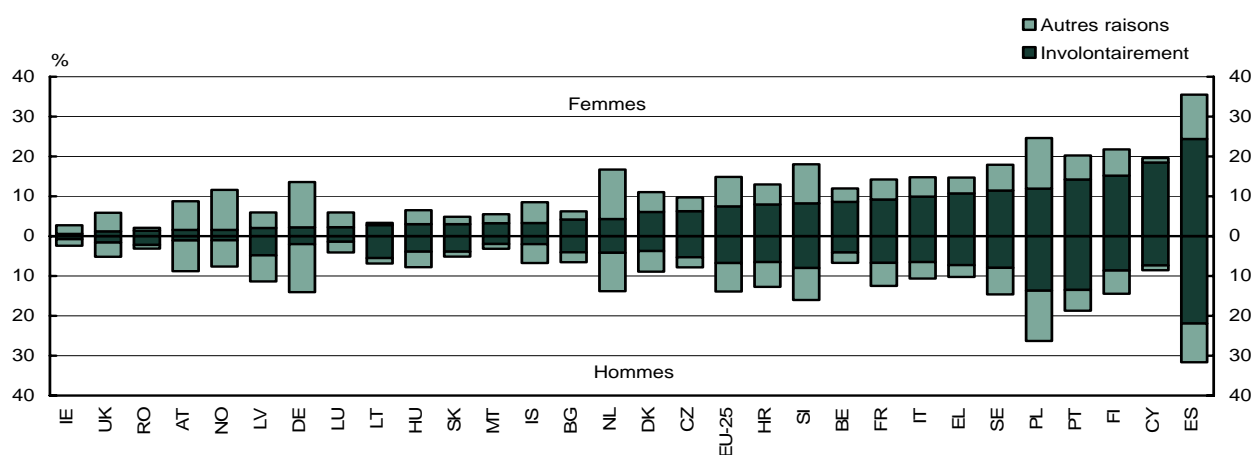
Dans la plupart des pays la probabilité d'avoir un contrat à durée déterminé est plus élevée pour les femmes que pour les hommes

La proportion d'hommes et de femmes employés en contrat à durée déterminée varie fortement dans l'Union européenne. En 2005, les femmes ayant un tel emploi en Espagne représentaient plus de 35 % des salariées, alors que pour les hommes, la proportion était presque aussi élevée, juste au-dessous de 32 % (graphique 2). En Pologne, la part de contrats à durée déterminée était d'environ 25 % chez les femmes comme chez les hommes, tandis qu'au Portugal et en Finlande, la proportion chez les femmes dépassait 20 %, ce qui était, dans les deux pays, plus élevé que chez les hommes (en Finlande, la proportion chez les hommes était inférieure à 15 %).

À l'autre extrême, la proportion de salariés féminins et masculins employés pour une durée déterminée était inférieure à 6 % à Malte, en Slovaquie et au Royaume-Uni, et inférieure à 4 % en Irlande et en Roumanie (les proportions sont aussi basses en Estonie et à Malte, mais en raison de la taille de l'échantillon, les pourcentages précis ne sont pas certains).

En Lituanie, la part des hommes employés en contrats à durée déterminée était plus du double de celle des femmes. Il s'agit là, toutefois, de l'un des quatre pays de l'UE où la part des hommes employés en contrats à durée déterminée était plus élevée que celle des femmes en 2005 (les trois autres étant la Lettonie, la Hongrie et la Pologne).

Graphique 2: Proportion d'hommes et de femmes employés sous contrat à durée déterminée, par raison, 2005 (% des femmes/hommes salariés)



EE: chiffres trop bas pour être publiés; CH: données non disponibles
Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

Beaucoup d'hommes et de femmes travaillaient involontairement en contrat à durée déterminée

La situation des hommes et des femmes ayant un emploi à durée déterminée tend à être plus incertaine et plus précaire que celle des personnes bénéficiant de contrats d'un type plus habituel. Les raisons pour lesquelles ils ont des contrats à durée déterminée sont multiples. En particulier, les contrats peuvent concerner une période de formation ou d'essai, ou bien la personne concernée ne désire pas un emploi permanent. Dans ces cas, bien qu'ils semblent moins avantageux que les emplois permanents, les emplois à durée déterminée constituent néanmoins un moyen d'acquérir de nouvelles qualifications ou offrent la perspective d'un emploi à durée indéterminée, ou ils correspondent aux préférences personnelles du salarié (peut-être parce qu'ils permettent d'obtenir un meilleur salaire). Ces compensations que peuvent offrir des emplois à durée déterminée ne jouent pas, ou du moins semblent moins fréquentes, chez ceux qui travaillent "involontairement" pour une durée déterminée, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas pu trouver un emploi permanent. Les hommes et les femmes concernés sembleraient donc se trouver dans une situation défavorable.

L'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne donne une indication quant au nombre de salariés se trouvant dans cette situation, car elle inclut l'incapacité de trouver un

emploi permanent parmi les raisons données pour justifier l'exercice d'un emploi à durée déterminée. Dans l'ensemble de l'Union européenne, les hommes et les femmes ayant des contrats à durée déterminée parce qu'ils n'ont pas pu trouver un emploi permanent représentaient environ la moitié des salariés ayant de tels contrats en 2005. Par conséquent, les femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée représentaient 7,5 % des femmes salariées cette année-là, alors que chez les hommes, la proportion était de 6,7 % (tableau 1). Toutefois, de même que pour l'ensemble des salariés sous contrat à durée déterminée, de grandes différences existent entre les pays.

En Espagne notamment, plus de 24 % des femmes salariées et 22 % des hommes étaient employés involontairement pour une durée déterminée en 2005. À Chypre, le chiffre pour les femmes était légèrement inférieur à 19 %, en Finlande, il dépassait de peu 15 %, et dans les deux cas, il dépassait sensiblement celui des hommes (7 % et un peu moins de 9 %, respectivement); au Portugal, ce chiffre avoisinait les 14 % et dépassait de peu celui des hommes.

En revanche, la proportion de femmes employées involontairement pour une durée déterminée n'atteignait qu'environ 2 % ou moins en Allemagne, en Irlande, en

Lettonie, au Luxembourg, en Autriche, en Roumanie et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Norvège. Pour les hommes, les chiffres étaient sensiblement les mêmes dans tous ces pays, sauf en Lettonie, où leur part atteignait presque 5 %, dépassant sensiblement celle des femmes.

En Lituanie aussi, la part des hommes occupant involontairement un emploi à durée déterminée représentait plus du double de celle des femmes. Toutefois, les seuls

autres pays où ce phénomène était observé étaient la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie. Dans la plupart des autres États membres, la situation était inversée, particulièrement en Belgique, Grèce, Italie et Suède: dans tous ces pays, la proportion de femmes ayant pris un emploi à durée déterminée faute de trouver un emploi permanent dépassait de plus de 3 points de pourcentage celle des hommes.

Le nombre d'hommes et de femmes employés pour une durée déterminée a augmenté entre 2000 et 2005

Au cours de la période de cinq ans allant de 2000 à 2005, le nombre relatif de femmes et d'hommes occupant des emplois à durée déterminée dans l'Union européenne a augmenté: chez les femmes, il est passé de 14,1 % à 14,9 % des salariées et chez les hommes, de 12,5 % à 13,9 % des salariés. Cette augmentation n'était toutefois pas commune à tous les États membres (tableau 1). La part de femmes et d'hommes employés involontairement pour une durée déterminée a aussi augmenté dans l'ensemble de l'UE, un peu plus fortement que la part de tous les employés à durée déterminée. En outre, cette augmentation était répartie plus également entre les États membres que celle de l'ensemble des emplois à durée déterminée. Néanmoins, les situations variaient notablement d'un pays à l'autre.

La part des femmes exerçant involontairement un emploi à durée déterminée a augmenté dans la majorité des États membres au cours de la période précitée, de même qu'en Norvège. La part des hommes occupant involontairement un

emploi à durée déterminée a également augmenté dans tous les pays dans lesquels la part de femmes avait augmenté (sauf en Bulgarie), ce qui donne à penser qu'il existe des facteurs sous-jacents communs. L'augmentation a été spécialement forte, tant chez les hommes que chez les femmes (plus de 2 points de pourcentage), en République tchèque, à Chypre, en Pologne, au Portugal et en Slovaquie. En revanche, la part des femmes involontairement en contrats à durée déterminée a diminué dans huit États membres: Irlande, Grèce, Espagne, France, Lettonie, Autriche, Roumanie et Royaume-Uni, mais cette baisse n'a dépassé 1 point de pourcentage qu'en Irlande, en Espagne et en Lettonie. Dans six des pays où la part des femmes s'est tassée (à savoir tous sauf la France et la Roumanie), la part d'hommes occupant involontairement des emplois à durée déterminée a également diminué, et même sensiblement en Grèce et en Lettonie.

Tableau 1: Emplois à durée déterminée exercés involontairement et nombre total des emplois à durée déterminée, 2000 et 2005 (% des femmes/hommes salariés)

	Emplois à durée déterminée exercés involontairement				Nombre total des emplois à durée déterminée			
	femmes		hommes		femmes		hommes	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
BE	8,6	8,6	4,6	4,1	12,1	12,0	6,6	6,7
BG	3,8	4,2	4,3	4,0	6,5	6,2	7,1	6,6
CZ	3,7	6,3	2,9	5,3	9,4	9,7	7,0	7,8
DK	5,5	6,1	2,9	3,7	11,7	11,0	8,8	8,9
DE	2,2	2,2	1,8	2,0	14,5	13,6	13,9	14,0
EE	.	.	(2,4)	.	.	(2,5)	(3,1)	(4,1)
IE	1,7	(0,6)	1,2	0,8	6,6	2,7	4,3	2,4
EL	12,4	10,7	9,3	7,3	17,3	14,7	13,3	10,2
ES	25,4	24,4	22,5	21,9	34,6	35,5	30,8	31,6
FR	9,5	9,2	6,4	6,7	14,1	14,2	11,4	12,5
IT	9,3	9,9	5,6	6,5	15,3	14,8	10,5	10,6
CY	11,3	18,5	5,4	7,3	14,3	19,6	7,6	8,5
LV	3,7	2,1	6,6	4,8	4,6	6,0	8,9	11,4
LT	2,0	(2,8)	3,4	5,5	2,6	(3,3)	4,9	6,9
LU	.	2,2	.	(1,4)	4,6	6,0	2,6	4,1
HU	2,5	3,0	3,7	3,9	6,4	6,5	7,3	7,8
MT	.	.	.	(2,0)	(5,3)	(5,5)	(3,5)	(3,2)
NL	4,3	4,3	3,3	4,2	17,2	16,7	11,5	13,8
AT	2,2	1,6	1,3	1,1	11,3	8,8	11,6	8,8
PL	5,5	12,0	6,4	13,7	11,4	24,6	12,4	26,3
PT	8,8	14,2	7,0	13,5	22,2	20,3	18,0	18,7
RO	1,7	1,4	2,1	2,2	2,9	2,1	3,0	3,1
SI	6,0	8,2	5,3	8,0	13,5	18,1	12,4	16,0
SK	2,6	3,0	3,0	3,9	4,3	4,9	3,8	5,1
FI	13,1	15,2	7,8	8,6	20,9	21,8	14,5	14,4
SE	9,5	11,5	6,2	8,0	16,9	17,9	12,3	14,6
UK	2,0	1,2	2,2	1,6	7,7	5,9	5,9	5,2
HR	.	8,0	.	6,5	.	13,0	.	12,7
IS	.	3,3	.	2,0	5,9	8,5	4,9	6,7
NO	0,8	1,6	0,6	1,1	11,8	11,6	7,8	7,6
CH	12,8	13,1	10,5	12,5
UE-25	6,6	7,5	5,7	6,7	14,1	14,9	12,5	13,9

Chiffres entre parenthèses: fiabilité réduite en raison de la taille de l'échantillon

«.»: données ne pouvant pas être publiées; «.»: aucune donnée disponible

Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

De nombreux hommes et femmes employés pour une durée déterminée ont moins de 30 ans

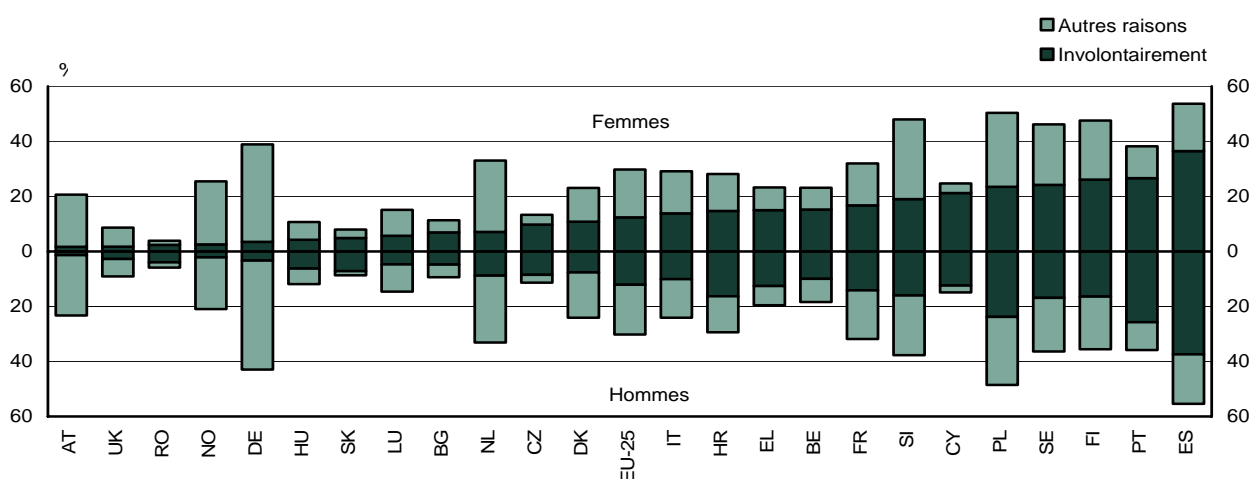
Un nombre particulièrement élevé d'hommes et de femmes de moins de 30 ans exercent des emplois à durée déterminée. En 2005, environ 31 % des hommes et femmes salariés de moins de 30 ans dans l'UE-25 étaient dans ce cas, c'est-à-dire plus du double de la proportion de salariés de tous les âges travaillant sous de tels contrats. Bien que de manière prévisible les jeunes de moins de 30 ans sont plus nombreux que les salariés plus âgés à suivre une formation temporaire ou à être en période d'essai, ils sont très nombreux à occuper des emplois à durée déterminée contre leur gré.

En 2005, environ 12 à 13 % des hommes et femmes salariés de moins de 30 ans dans l'UE-25 travaillaient involontairement pour une durée déterminée, une proportion qui est presque le double de celle des salariés de tous les âges se trouvant dans cette situation (graphique 3). Comme pour l'ensemble des salariés, cette proportion était particulièrement élevée chez les jeunes femmes et les jeunes hommes en Espagne (environ

37 % dans les deux cas), ainsi qu'en Pologne et au Portugal (23-24 % et 26-27 % respectivement). Elle était également importante chez les jeunes femmes à Chypre, en Finlande et en Suède (sensiblement plus de 20 % dans chacun de ces pays), où elle dépassait très largement (de plus de 7 points de pourcentage) celle des hommes. Ici aussi, comme pour les salariés de tous les âges, la proportion de femmes de moins de 30 ans exerçant involontairement un emploi à durée déterminée était particulièrement basse en Autriche et au Royaume-Uni, où elle restait en-deçà de 2 %. Il en était de même chez les hommes.

En Slovaquie, la part des hommes de moins de 30 ans exerçant involontairement un emploi à durée déterminée était supérieure de 2 points de pourcentage à celle des femmes. Dans tous les autres pays, la part des femmes était similaire ou supérieure à celle des hommes.

Graphique 3: Proportion de femmes et d'hommes de moins de 30 ans occupant un emploi à durée déterminée, par raison, 2005 (% des femmes/hommes salariés de moins de 30 ans)



EE, IE, LV, LT, MT, IS: chiffres trop bas pour être publiés; CH: données non disponibles
Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

La probabilité d'exercer involontairement un emploi à durée déterminée est plus grande pour les femmes dans la plupart des activités

La proportion d'hommes et de femmes employés involontairement pour une durée déterminée est plus élevée dans l'agriculture que dans les autres secteurs: en 2005, elle y atteignait 20 % chez les femmes et presque 16 % chez les hommes dans l'UE-25 (tableau 2). Il est vrai que les salariés, tant hommes que femmes, sont relativement peu nombreux dans ce secteur d'activité (où la plupart des travailleurs sont à leur compte). La proportion de femmes involontairement employées pour une durée déterminée par des ménages privés (en particulier les employées de maison) était à peine moins élevée, puisqu'elle se situait à 19 %. Chez les hommes, en revanche, elle était bien inférieure (seulement 9 %). La proportion, tant chez les hommes que chez les femmes, était aussi relativement élevée (plus de 11 % pour les femmes et plus de 9 % pour les hommes) dans l'hôtellerie et la restauration, un secteur qui, comme l'agriculture et les services domestiques, tend à offrir des emplois relativement

peu qualifiés. À l'autre extrême, la proportion n'était que de 2 à 3 % dans les activités financières.

Dans la plupart des activités économiques, la part des femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée était supérieure à celle des hommes, les seules exceptions se trouvant dans l'industrie et dans les autres services collectifs. Entre 2000 et 2005, la proportion d'hommes et de femmes travaillant involontairement sous contrat à durée déterminée s'est accrue dans presque toutes les activités. Dans la plupart des activités, la part des femmes a augmenté plus fort que celle des hommes. Les principales exceptions étaient observées dans l'industrie et dans les autres services collectifs. L'écart entre les hommes et les femmes à cet égard s'est donc creusé pendant cette période dans la plupart des grands groupes d'activité économique.

Tableau 2: Femmes et hommes occupant involontairement des emplois à durée déterminée, par secteur d'activité, UE-25, 2000 et 2005

(% des femmes/hommes salariés dans chaque secteur)

Activités économiques	Femmes		Hommes	
	2000	2005	2000	2005
Agriculture (A+B)	15,3	20,0	12,5	15,8
Industrie (C-F)	4,7	6,1	5,7	7,3
Commerce (gros et détail) (G)	5,1	6,2	4,0	4,6
Hôtels+restaurants (H)	8,7	11,1	8,7	9,4
Transports+communications (I)	4,9	5,1	3,6	4,2
Activités financières(J)	2,4	3,1	1,6	2,1
Services aux entreprises (K)	5,9	6,7	4,5	5,9
Administration publique (L)	5,6	6,7	3,7	4,3
Éducation (M)	6,8	8,6	5,8	8,1
Santé et action sociale(N)	5,3	6,1	5,4	5,9
Autres services collectifs (O)	7,8	8,3	6,5	9,2
Ménages (P)	14,9	19,0	10,5	8,9
Org. extraterritoriales (Q)	(7,8)	(8,8)	(5,2)	(4,7)

UE-25 sauf l'Autriche, pour laquelle des données par activité économique ne sont pas disponibles. Les lettres entre parenthèses indiquent les sections de la NACE Rév.1. «Industrie» comprend la construction

Chiffres entre parenthèses: fiabilité réduite en raison de la taille de l'échantillon

Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

Plus de 30 % des femmes, mais moins de 10 % des hommes exerçant involontairement des emplois à durée déterminée travaillaient dans l'éducation et la santé (tableau 3). En revanche, quelque 14 % seulement des femmes dans cette situation étaient employées dans l'industrie manufacturière, où sont occupés 46 % des hommes sous contrat à durée déterminée, bien qu'une proportion relativement faible des hommes employés

dans cette branche d'activité étaient dans cette situation. Inversement, les secteurs d'activité dans lesquels une part relativement grande des salariés travaillaient involontairement pour une durée déterminée (agriculture, hôtellerie et restauration, ménages) ne représentaient qu'une petite part du total de ce genre d'emplois.

Tableau 3: Distribution des femmes et hommes travaillant involontairement sous contrat à durée déterminée par secteur d'activité, UE-25, 2005

(% des femmes/hommes occupant involontairement un emploi à durée déterminée)

Activités économiques	Femmes Hommes	
	2005	
Agriculture (A+B)	3,3	6,3
Industrie, y compris construction (C-F)	13,6	45,9
Commerce (G)	13,1	8,7
Hôtels+restaurants (H)	7,2	4,2
Transports+communications (I)	2,8	5,7
Activités financières (J)	1,6	0,9
Services aux entreprises (K)	8,2	7,4
Administration publique (L)	7,8	6,0
Éducation (M)	15,2	5,6
Santé et action sociale (N)	15,3	3,7
Services collectifs (O)	5,8	5,3
Ménages (P)	6,0	0,4
Activités extraterritoriales (Q)	(0,1)	(0,1)
Total	100,0	100,0

EU-25 sauf l'Autriche, pour laquelle des données par activité économique ne sont pas disponibles. Les lettres entre parenthèses indiquent les sections de la NACE Rév.1. «Industrie» comprend la construction.

Chiffres entre parenthèses: fiabilité réduite en raison de la taille de l'échantillon.

Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

L'emploi à durée déterminée involontaire est plus fréquent dans les professions non qualifiées

Les hommes et femmes dans les professions non qualifiées, ainsi que les travailleurs agricoles, sont plus susceptibles d'occuper involontairement des emplois à durée déterminée. Dans ces deux groupes, la proportion d'hommes et de femmes se trouvant dans cette situation dépassait 13 % des salariés en 2005 (tableau 4). La proportion était aussi relativement élevée chez les salariés artisans ou ouvriers et les conducteurs de machines, ainsi que chez les vendeurs et le personnel des services. En revanche, seul 1 % environ des hommes et femmes occupant des postes d'encadrement travaillaient involontairement sur la base de contrats à durée déterminée.

Dans tous les grands groupes professionnels, hormis chez les travailleurs non qualifiés, la part des femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée était plus élevée que celle des hommes. Dans tous les groupes professionnels, la part des hommes et des femmes se trouvant dans cette situation a augmenté entre 2000 et 2005, dans la plupart des cas autant ou davantage chez les femmes que chez les hommes. Ce dernier cas a été observé particulièrement chez les hommes et femmes des professions non

qualifiées, l'écart entre leurs parts respectives s'étant donc rétréci pendant la période considérée.

Tableau 4: Femmes et hommes travaillant involontairement sous contrat à durée déterminée, par profession, UE-25, 2000 et 2005
(% des femmes/hommes salariés dans chaque profession)

Groupes professionnels	Femmes		Hommes	
	2000	2005	2000	2005
Cadres (1)	1,1	1,3	0,7	0,8
Professions intellectuelles et scientifiques (2)	6,2	6,6	3,7	4,4
Techniciens (3)	4,1	4,8	3,0	3,8
Employés de type administratif (4)	5,1	5,3	3,8	4,9
Personnel des services et vendeurs (5)	5,7	8,6	4,8	6,6
Travailleurs qualifiés de l'agriculture (6)	17,9	17,0	12,0	13,2
Artisans et ouvriers (7)	6,4	7,8	6,2	7,6
Conducteurs d'installations et de machines (8)	8,2	8,1	5,6	6,2
Travailleurs non qualifiés (9)	10,9	13,5	14,7	15,3

Les chiffres entre parenthèses dans la première colonne indiquent les groupes professionnels selon la classification CIP-88

Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

Comme la ventilation par secteur d'activité, la répartition par profession des femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée était très différente de celle observée chez les hommes, reflétant ainsi une nouvelle fois la différence générale entre femmes et hommes dans la distribution de l'emploi. En 2005, environ 25 % des femmes, mais seulement 8 % des hommes occupant involontairement un emploi à durée déterminée travaillaient dans la vente et les services, alors que seulement 4 % des femmes exerçant ce type d'emplois travaillaient comme artisans et ouvriers, contre 27 % des hommes (tableau 5). Malgré la part relativement grande de femmes et d'hommes employés involontairement pour une durée déterminée comme travailleurs non qualifiés et comme travailleurs agricoles qualifiés, ces deux groupes professionnels ne constituent que le quart environ des hommes et femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée.

Tableau 5: Distribution des femmes et des hommes travaillant involontairement sous contrat à durée déterminée par groupe professionnel, UE-25, 2005 (% des femmes/hommes occupant involontairement un emploi à durée déterminée)

	Femmes	Hommes
Groupes professionnels		
Forces armées (0)	0,3	1,1
Cadres (1)	0,7	0,9
Professions intellectuelles et scientifiques (2)	13,5	8,7
Techniciens (3)	13,4	8,3
Employés de type administratif (4)	14,2	5,4
Personnel des services et vendeurs (5)	25,4	8,3
Travailleurs qualifiés de l'agriculture (6)	1,4	3,0
Artisans et ouvriers (7)	4,0	27,0
Conducteurs d'installations et de machines (8)	4,6	14,3
Travailleurs non qualifiés (9)	22,5	23,1
Total	100,0	100,0

Les chiffres entre parenthèses dans la première colonne indiquent les groupes professionnels selon la classification CIP-88.

Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

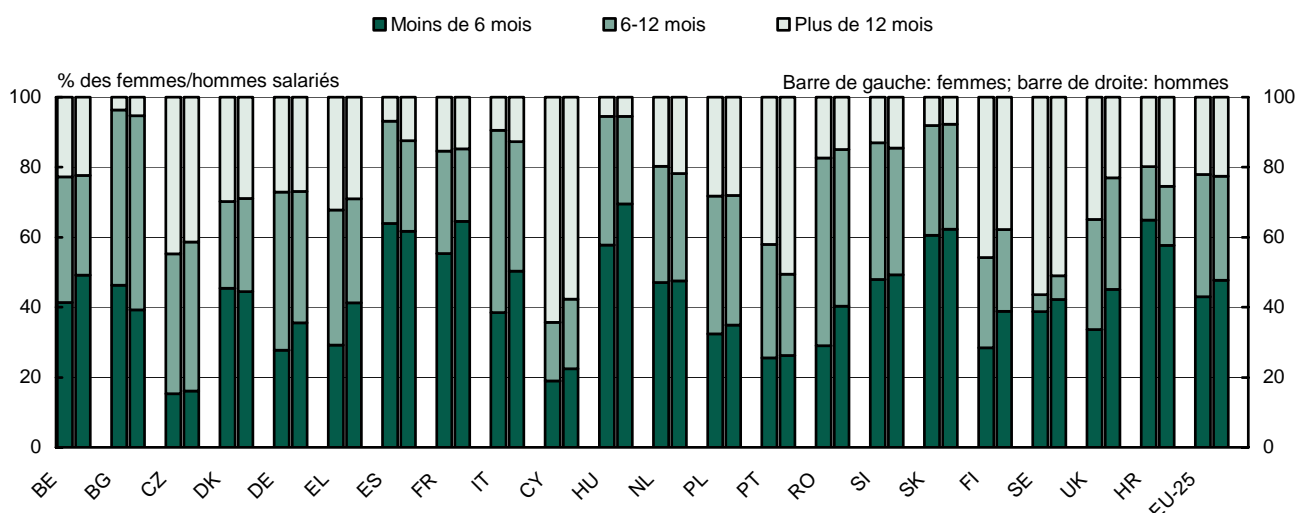
La plupart des contrats de travail à durée déterminée sont de courte durée

Un grand nombre des hommes et des femmes employés involontairement pour une durée déterminée ont des contrats de travail très courts. En 2005, 43 % des femmes exerçant ce genre d'emploi dans l'UE-25 avaient des contrats de moins de six mois, et la proportion des hommes était légèrement supérieure à 48 % (graphique 4). Quelque 35 % des femmes et près de 29 % des hommes travaillant sous contrat à durée déterminée avaient des contrats d'une durée supérieure à six mois, mais inférieure à douze mois. Autrement dit, 77 à 78 % des hommes et femmes dans cette situation avaient des contrats de moins d'un an.

Ici encore, la proportion des personnes employées sur la base de contrats de très courte durée varie fortement

dans l'UE-25. En Espagne, où la proportion des contrats à durée déterminée est plus grande que dans tous les autres pays de l'Union, 64 % des femmes travaillant involontairement dans ces emplois en 2005 avaient des contrats de moins de six mois, tandis que la part des hommes dans cette situation était à peine moins grande (62 %). 29 % des femmes avaient des contrats plus longs, mais d'une durée malgré tout inférieure à un an, de sorte qu'au total, seules 7 % des femmes dans cette situation bénéficiaient de contrats d'un an ou plus. Pour les hommes, ce dernier chiffre était légèrement plus élevé, mais à peine plus de 12 % de ceux qui travaillaient involontairement dans un emploi à durée déterminée avaient un contrat d'un an ou plus.

Graphique 4: Femmes et hommes occupant involontairement un emploi à durée déterminée, par durée du contrat, 2005



AT, CH: aucune donnée disponible; EE, IE, LV, LT, LU, MT, IS, NO: chiffres trop bas pour être publiés

Source: Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne

Par ailleurs, moins de 30 % des femmes occupant involontairement un emploi à durée déterminée avaient un contrat d'une durée inférieure à six mois en République tchèque, en Allemagne, en Grèce, à Chypre, au Portugal, en Finlande et en Roumanie. Dans tous ces pays, la part des femmes était inférieure à la proportion d'hommes ayant de tels contrats, spécialement en Grèce et en Finlande, où le chiffre était d'environ 40 % pour les hommes. Cela dit, dans trois de ces pays (Allemagne, Grèce et Roumanie), un nombre relativement élevé de femmes et d'hommes avaient des

contrats de plus de six mois, mais de moins de douze mois. Dans ces trois États membres, la proportion de salariés ayant des contrats de moins d'un an était donc relativement proche de la moyenne de l'Union européenne. Dans les quatre autres pays (République tchèque, Chypre, Portugal et Finlande), la proportion de femmes et d'hommes employés involontairement pour une durée déterminée sur la base de contrats inférieurs à un an était très inférieure à la moyenne de l'Union et, par conséquent, la part de ceux bénéficiant de contrats d'un an ou plus dépassait largement cette moyenne.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'analyse exposée dans la présente publication est basée sur l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT-UE). L'enquête de 2005 a été menée dans les 25 États membres de l'Union européenne d'alors et dans trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Trois pays candidats y ont également participé. L'EFT-UE est une grande enquête par sondage auprès des ménages, qui fournit des résultats annuels et trimestriels sur les conditions d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus, avec des taux d'échantillonnage variant de 0,3 à 3,3 %. Les personnes accomplissant leur service militaire obligatoire ne sont pas incluses.

Les totaux indiqués pour l'UE-25 dans le texte et apparaissant dans les graphiques et les tableaux ne comprennent pas la Bulgarie et la Roumanie, puisque les informations concernent une période antérieure à leur entrée dans l'UE.

Concepts de base et définitions

Sont considérés comme salariés, les personnes qui ont travaillé au cours de la semaine de référence, ne fût-ce que pendant une heure, ou qui avaient un emploi dont elles étaient momentanément absentes pendant la semaine de référence.

Un salarié sous contrat à durée déterminée occupe un emploi temporaire dont la durée est limitée à une période précise. Les données de 2000 et de 2005 se rapportent au deuxième trimestre de ces années. Il convient de noter que, dans certains pays, le travail saisonnier est relativement important et que, par conséquent, le choix du deuxième trimestre peut entraîner une sous-estimation de l'importance de l'emploi temporaire dans ces cas-là.

Les données sur les salariés sous contrat à durée déterminée en 2000 n'étaient pas disponibles pour la France, Malte, la Pologne, la Bulgarie et la Croatie. Pour Malte et la Pologne, les données utilisées sont celles de 2001 et pour la France, celles de 2003. Ces données sont incluses dans les totaux de l'UE-25 pour 2000. Pour l'Espagne et l'Autriche, il n'a pas été possible d'obtenir toutes les données sur les salariés occupant un emploi à durée déterminée en 2005, et notamment les raisons pour lesquelles ils occupaient ces emplois. Dans les deux cas, c'est la ventilation par raisons de 2004 qui a été introduite dans les données de 2005 concernant le total des salariés à durée déterminée.

La comparaison des données de 2000 avec celles de 2005 tient compte des ruptures qui se sont produites dans la série des EFT pour plusieurs pays entre ces deux années, et qui sont dues au passage à une enquête trimestrielle continue, à des révisions des recensements ou à des changements dans la méthode de définition des échantillons étudiés. Les données de 2000 ont donc été ajustées pour l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et l'Autriche afin d'améliorer leur comparabilité avec les données de 2005 (notamment en estimant les variations entre les deux années, de manière à n'inclure que des variations intervenues entre des années pour lesquelles les données sont comparables). Pour les petits pays en particulier, il importe de souligner qu'en raison de la taille réduite des échantillons, les données peuvent ne pas être entièrement fiables et, par conséquent, ne pas être totalement comparables entre deux années.

Pour en savoir plus :

Données: [Site web EUROSTAT/Page d'accueil/Population et conditions sociales/Données](#)

Population et conditions sociales

 Population

 Santé

 Education et formation

 Marché du travail

 **Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tél. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info@publications.europa.eu

Pour plus d'informations et méthodologie:

Omar HARDARSON
Eurostat / L-2920 Luxembourg.
Tél. +352 4301 35166
Fax. +352 4301 33649
E-mail: omar.hardarson@ec.europa.eu

Rédaction préparée par Flavio Bianconi et Terry Ward (Applica, Bruxelles)
